

---

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Marseille, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Marseille, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 537;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20821\\_t1\\_0537\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20821_t1_0537_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

# Séance du 9 Germinal An II

(Samedi 29 Mars 1794)

## Présidence de TALLIEN

La séance est ouverte à 11 heures.  
Laloi, ex-président, occupe le fauteuil.

2,163,401 liv.; il a surpassé les estimations de  
965,947 liv. 10 s.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des  
domaines (1).

1

Le ministre des contributions publiques fait passer à la Convention nationale trois états relatifs à la fabrication des monnaies, le premier présente la fabrication des espèces de cuivre et de métal de cloches, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1793, jusqu'au 1<sup>er</sup> germinal, à 5,005,171 liv. 17 s.; le second comprend les envois de cuivre et de cloches faits par les départements aux maisons des monnaies et ateliers monétaires, jusqu'au premier de ce mois, savoir : en cuivre et bronze à 589,415 liv. 5 s., et en cloches à 5,477,921 liv. 10 s.; le troisième fait connaître la fabrication des pièces de cinq décimes, depuis le 1<sup>er</sup> pluviôse, jusqu'au 1<sup>er</sup> germinal; et qui se monte à 35,407 livres.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (1).

2

L'administration du district de Marseille envoie l'état des biens d'émigrés vendus dans le courant du mois ventôse; un objet estimé 48,699 liv. 13 s. 10 d., a été adjugé à 98,800 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (2).

3

Les administrateurs du département de la Marne annoncent, que dans les six districts de son arrondissement, la vente des biens d'émigrés est en pleine activité. Le produit, jusque dans le courant du mois ventôse, est de

(1) P.V., XXXIV, 235. *Audit. nat.*, n° 553; *Ann. patr.*, n° 453; *C. Eg.*, n° 589; B<sup>in</sup>, 9 germ.; *F.S.P.*, n° 270; *J. Sablier*, n° 1226; *Mon.*, XX, 83; *M.U.*, 151; *Débats*, n° 556, p. 142; *Rép.*, n° 100, p. 400.

(2) P.V., XXXIV, 235. *M.U.*, XXXVIII, 155; *C. Eg.*, n° 589; B<sup>in</sup>, 9 germ.

4

Le représentant du peuple, près les départements de l'Indre et du Cher, présente le tableau politique du département de l'Indre. L'esprit public y a fait, depuis quelques temps, les plus grands progrès et y acquiert tous les jours plus d'énergie. Les lois y sont ponctuellement exécutées, les contributions publiques exactement payées, les ateliers de salpêtre y sont dans la plus grande activité, les églises y sont fermées, les biens d'émigrés s'y vendent à un prix excessif, les étangs y ont été en grande partie desséchés, plusieurs châteaux féodaux détruits; les sociétés populaires se cotisent à l'envi pour fournir des secours aux défenseurs de la patrie; il en est peu qui n'aient envoyé sur les frontières un cavalier jacobin, armé et équipé. L'affreuse conspiration qui vient d'être déjouée a excité dans ce département la plus vive indignation. Il fait passer les adresses du département de l'Indre, du district, des membres du tribunal, du bureau de conciliation et du comité de surveillance d'Indre-Libre. Tous félicitent la Convention sur ses travaux, sur les grandes mesures qu'elle a prises contre les conspirateurs, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Indre-Libre*, 5 germ. II] (3).

« Citoyens collègues,

L'affreuse conspiration que les Comités de salut public et de sûreté générale viennent de déjouer, a excité une indignation générale dans le département de l'Indre; j'en ai été

(1) P.V., XXXIV, 235. B<sup>in</sup>, 10 germ.; *M.U.*, XXXVIII, 155; *Mon.*, XX, 88; *C. Eg.*, n° 589; *J. Sablier*, n° 1226; *Débats*, n° 561, p. 238.

(2) P.V., XXXIV, 235.

(3) C 297, pl. 1013, p. 16. Reproduit dans B<sup>in</sup>, 10 germ.; *Audit. nat.*, n° 555; *M.U.*, XXXVIII, 188; *J. univ.*, n° 1590. Mention dans *Débats*, n° 558, p. 177; *J. Sablier*, n° 1226; *M.U.*, XXXVIII, 157. Analyse dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XII, 178.